



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 novembre 2019
Français
Original : anglais

Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2391 \(2017\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport, en étroite coordination avec les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et l'Union africaine, sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel. On y trouvera un point des progrès accomplis depuis mon rapport du 6 mai 2019 ([S/2019/371](#)), en ce qui concerne l'opérationnalisation de la Force conjointe, l'appui international à celle-ci, la mise en œuvre de l'accord technique entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et les États du G5 Sahel signé en février 2018, les difficultés rencontrées par la Force et l'application par ces États d'un cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de la personne et du droit international humanitaire.

2. La période considérée a été marquée par la faible intensité des activités de la Force conjointe, dont les mouvements ont été limités par la saison des pluies et les opérations mises à mal par le manque persistant de matériel et de formation. Conformément à la résolution [2391 \(2017\)](#), les partenaires internationaux ont continué de se mobiliser pour soutenir le G5 Sahel. L'attentat perpétré le 30 septembre contre la base de la Force à Boulikessi, dans la région de Mopti, au centre du Mali, a fait de nombreuses victimes. Le groupe terroriste Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM) en a revendiqué la responsabilité.

II. Évolution de la situation dans les domaines politique et humanitaire et sur le plan de la sécurité

3. La lutte contre la menace terroriste compte parmi les priorités des chefs d'État de la sous-région. Le 14 septembre, le Président du Burkina Faso et Président en exercice du G5 Sahel, Roch Marc Christian Kaboré, a accueilli un sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la lutte antiterroriste en Afrique de l'Ouest, auquel ont participé les chefs d'État des cinq États membres du Groupe. Trois des 15 membres de la CEDEAO (Burkina Faso, Mali et Niger) sont également membres du G5 Sahel, tandis que le Tchad et la Mauritanie ont participé en qualité d'observateurs.



4. Dans un communiqué publié à l'issue du sommet, les chefs d'État des États membres de la CEDEAO ont affirmé que l'organisation était disposée à jouer un rôle de coordination dans le cadre des multiples initiatives de lutte contre le terrorisme de la région, dont la Force conjointe du G5 Sahel. Ils ont décidé de mettre en place des patrouilles et des opérations conjointes et simultanées le long des frontières vulnérables de leurs pays et d'améliorer l'échange de renseignements et d'informations entre les membres du groupe et chargé leurs ministres de la défense et de la sécurité respectifs d'évaluer la possibilité de déployer et d'utiliser la Force en attente de la CEDEAO dans les opérations antiterroristes. Les chefs d'État se sont engagés à mobiliser 1 milliard de dollars entre 2020 et 2024 pour la lutte contre le terrorisme au niveau régional. Ils ont également demandé au Conseil de sécurité de doter la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) d'un mandat plus solide pour combattre le terrorisme.

5. En marge du sommet de la CEDEAO, les chefs d'État des États membres du G5 Sahel ont tenu une réunion distincte et approuvé l'initiative « Desert to Power » menée par la Banque africaine de développement. Ce projet vise à fournir un accès à l'électricité à 250 millions d'habitants de la région du Sahel, et à contribuer ainsi à réduire la pauvreté, qui demeure l'une des principales causes de l'extrémisme violent.

6. Le 25 septembre, l'ONU a organisé une réunion de haut niveau sur le Mali et le Sahel en marge du débat général de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Les Présidents du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Niger étaient présents, ainsi que des partenaires régionaux et internationaux. Les participants ont souligné qu'il était urgent d'intensifier la lutte contre le terrorisme dans la sous-région et qu'il importait d'assurer la cohérence et la complémentarité de toutes les initiatives régionales. Ils ont également souligné qu'il était essentiel de continuer à soutenir le G5 Sahel, notamment sa force conjointe. Certains participants ont de nouveau demandé qu'un mandat plus solide soit confié à la MINUSMA.

7. Les conditions de sécurité ont continué de se détériorer dans toute la région du Sahel, comme en témoignent les attentats perpétrés par des groupes terroristes contre des civils et des membres des forces de sécurité et la persistance des violences intercommunautaires. L'incapacité des forces de sécurité à assurer la protection des civils face à cette détérioration a suscité le ressentiment de certains groupes de la population et a déclenché des manifestations au Burkina Faso et au Mali.

8. Le nombre d'attentats terroristes présumés a augmenté au Burkina Faso, notamment dans le nord du pays, ce qui a contraint des centaines de milliers de personnes à fuir leur foyer et provoqué un mécontentement grandissant. Des civils ont été victimes de violences extrémistes, notamment lors de l'attentat commis contre une mosquée de la ville de Salmossi, dans le nord du Burkina Faso, pendant la prière du vendredi 11 octobre. L'attentat perpétré le 19 août contre le camp militaire de Koutougou, également dans le nord du Burkina Faso, a été l'un des plus meurtriers de 2019. Selon les sources gouvernementales, 24 soldats y auraient péri. Les provinces du nord et du nord-est sont restées les plus touchées par les violences intercommunautaires.

9. Au Mali, la situation en matière de sécurité est demeurée complexe. Les attaques menées par des groupes terroristes dans le nord du pays ont continué de viser les forces nationales de défense et de sécurité, la MINUSMA et les forces françaises. De violents affrontements entre groupes armés opposés ont eu lieu dans les régions de Gao, Ménaka et Tombouctou. Le centre du Mali a connu une flambée de violence après un apaisement notable des tensions en juin et juillet. Exacerbés par la présence de groupes terroristes et de milices d'autodéfense, les conflits intercommunautaires se sont soldés par la mort de civils.

10. Le 1^{er} octobre, deux camps des Forces armées maliennes ont été attaqués dans la région de Mopti, au centre du Mali, l'un à Mondoro, l'autre à Boulikessi. Le camp de Boulikessi abritait un contingent mobilisé dans le cadre de la Force conjointe. Selon un communiqué du Gouvernement, 25 membres des Forces armées maliennes ont été tués, 4 blessés et 60 portés disparus, tandis que 15 assaillants sont morts pendant l'attentat. Il y était également indiqué qu'une opération conjointe des Forces armées maliennes et des Forces armées nationales du Burkina Faso était en cours dans le centre du Mali. Le 7 octobre, le groupe terroriste JNIM a revendiqué les attentats de Mondoro et de Boulikessi.

11. Au Niger, le Gouvernement a prolongé, le 14 juin, l'état d'urgence pour une période de trois mois dans les régions de Diffa, de Tahoua et de Tillabéri, où des groupes terroristes sont actifs. Le 1^{er} juillet, des assaillants non identifiés ont abattu 16 membres des forces de sécurité nationales lors d'une attaque contre un camp militaire dans l'ouest du pays, non loin de la frontière avec le Mali.

12. Au Tchad, face à l'escalade de la violence intercommunautaire dans l'est du pays et à l'instabilité persistante dans le nord, le Gouvernement a décrété l'état d'urgence le 20 août dans les provinces orientales du Ouaddaï et du Sila, à la frontière avec le Soudan, et dans la province septentrionale du Tibesti, à la frontière avec la Libye. Le 10 septembre, l'Assemblée nationale a prorogé l'état d'urgence pour quatre mois, jusqu'au 10 janvier 2020. Le Tchad a fermé ses frontières avec la Libye, la République centrafricaine et le Soudan et déployé 5 000 militaires dans ces zones.

13. La Mauritanie, qui abrite le secrétariat permanent du G5 Sahel et le Collège de défense du G5 Sahel à Nouakchott, a poursuivi les préparatifs en vue d'assumer la présidence tournante de l'organisation, en 2020. Des efforts ont été faits pour renforcer les capacités des contingents mauritaniens opérant sous le commandement de la Force conjointe, notamment par l'organisation de formations et la fourniture de matériel. Le Président mauritanien, Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, a récemment exposé les grandes lignes de l'approche globale de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, tenant compte des dimensions économiques et sociales, adoptée par le pays et a souligné sa détermination à améliorer l'état de préparation opérationnelle des forces armées et à poursuivre le combat contre le terrorisme, la criminalité organisée et les trafics.

14. La situation humanitaire a continué de s'aggraver au Sahel. À la fin du mois de septembre, on comptait plus d'un million de personnes déplacées dans les cinq pays du G5 Sahel, soit plus de deux fois plus qu'en 2018. C'est le Burkina Faso qui a enregistré la plus forte augmentation, avec plus de 486 000 personnes déplacées contre 80 000 en 2018. L'accès humanitaire est devenu de moins en moins aisé, les organisations humanitaires ayant de plus en plus de mal à atteindre les populations touchées par la violence, en particulier dans les zones frontalières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Dans la région du Sahel, exception faite de la Mauritanie et du Nigeria, 12 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire.

III. Opérationnalisation de la Force conjointe

A. Point de la situation en matière de déploiement : composante militaire

15. La Force conjointe a déclaré avoir effectué deux opérations au cours de la période considérée. Du 18 au 25 juin, un bataillon a mené l'opération Cai'igha 2 dans la zone de Goma Coura et de Nampala, dans la région frontalière située entre le Mali et la Mauritanie. Du 25 mai au 8 juin, l'opération Dessi 2 a été conduite dans la zone

de Tantiabongou et de Kantchari, à 90 kilomètres au sud-ouest de Niamey, dans la zone frontalière entre le Burkina Faso et le Niger. Deux forces opérationnelles de combat, l'une burkinabé, l'autre nigérienne, y ont participé.

16. Du 29 septembre au 7 octobre, les forces françaises et des unités des Forces armées maliennes ont mené à Tessit (Mali), dans la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, une opération conjointe au cours de laquelle des armes et des munitions ont été saisies. Du 1^{er} au 10 octobre, les forces françaises et les forces armées nigériennes ont conduit ensemble, sous le commandement de la Force conjointe, une opération dans la zone frontalière entre le Niger et le Tchad. Cinq terroristes présumés ont été arrêtés et une grande quantité d'armes et de munitions aurait été saisie. Il est possible que d'autres activités aient été entreprises par des unités opérant sous l'égide de la Force conjointe, mais aucune communication officielle ni aucune information transmise dans le cadre des mécanismes de coordination en place ou par d'autres moyens ne le confirme.

17. L'emplacement permanent du quartier général de la Force conjointe à Bamako n'a pas encore été déterminé. Le 14 juin, après une série de protestations, le Gouvernement malien a annoncé que le quartier général, provisoirement situé dans une zone résidentielle de la capitale malienne, serait transféré dans un autre quartier de la ville. Au début du mois de septembre, le quartier général a de nouveau été déplacé à titre provisoire.

18. En juin, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, organe directeur stratégique de la Force conjointe composé des cinq chefs d'état-major des armées nationales concernées, a approuvé un protocole d'échange de renseignements entre les États membres du Groupe. En juillet, il a approuvé un plan d'opérations et une directive de planification trimestrielle.

19. Le 17 juillet, le général nigérien Oumarou Namata Gazama a été nommé commandant de la Force conjointe, succédant ainsi au général mauritanien Hanena Sidi Ould.

20. La Force conjointe, l'Union européenne et la MINUSMA ont tenu le 17 juillet à Bamako une réunion tripartite. La Force a fait le point des opérations prévues. L'Union européenne a fait le point des versements effectués au titre des contributions annoncées et du matériel acheté jusqu'alors. Les discussions ont également porté sur les contraintes logistiques, notamment la nécessité de trouver un emplacement permanent pour le quartier général de la Force à Bamako. Le 29 août, la MINUSMA a organisé une réunion de l'Instance de coordination au Mali, composée des représentants des forces de sécurité nationales et internationales présentes au Mali.

21. La Force conjointe continue de pâtir de sérieuses lacunes en matière de formation, de moyens et de matériel, ce qui l'empêche d'être pleinement opérationnelle. Son manque de moyens aériens, de véhicules blindés, de moyens de transport et d'équipement de protection individuelle la rend d'autant plus vulnérable face à la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

B. Point de la situation en matière de déploiement : composante Police et composante civile

22. Les pays du G5 Sahel ont continué de s'employer à rendre les groupes d'enquête spécialisés opérationnels dans leurs juridictions nationales, afin qu'ils puissent traiter les affaires liées au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée. Ces groupes font partie, avec les brigades de la prévôté, des composantes Police nationales. Au Burkina Faso, 22 agents de la brigade spécialisée dans les enquêtes sur le terrorisme et la criminalité organisée ont pris leurs fonctions pendant la période considérée. Au

Niger, 15 enquêteurs ont été dépêchés sur une base de la Force conjointe à Bankilaré, dans la région de Tillabéri.

23. L'intégration des corps de prévôts dans les bataillons de la Force conjointe progresse. Ainsi, le Tchad a incorporé un corps de prévôts dans le bataillon déployé en août 2019, tandis qu'au Mali, en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger, des agents de la prévôté ont été déployés dans les rangs ou à proximité des unités de la Force conjointe.

24. En coopération avec d'autres partenaires, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué d'aider les États membres du G5 Sahel à développer leurs composantes Police et à renforcer leurs systèmes de justice pénale afin d'en améliorer l'efficacité et l'accessibilité et de mieux faire appliquer le principe de responsabilité.

C. Mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de la personne et du droit international humanitaire

25. Des mesures supplémentaires ont été prises pour faire avancer la mise en œuvre du cadre réglementaire de la Force conjointe pour le contrôle du respect des droits de la personne et du droit international humanitaire, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et d'autres partenaires.

26. En juin, le Comité de défense et de sécurité a approuvé l'accord sur le statut de la Force conjointe, qui définit les immunités et les privilèges de ses troupes et vise à garantir le respect des normes juridiques internationales, notamment en matière de capture, de détention et de transfert de prisonniers. Cet accord sera soumis pour approbation aux pays du G5 Sahel.

27. Des instructions générales relatives aux enquêtes internes et un ensemble de règles régissant les activités des corps de prévôts sont en cours d'élaboration, avec l'appui de la Mission de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) et de l'ONU. Une fois adoptées, elles contribueront à renforcer les procédures internes de contrôle et de responsabilisation de la Force conjointe. En outre, les modules de formation spécialisée sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit des réfugiés ont été perfectionnés de sorte qu'ils tiennent dûment compte des règles applicables et du contexte. Des équipes itinérantes de formation ont été constituées par le HCDH, la Force conjointe et le Collège de défense du Sahel dans l'optique de renforcer les capacités régionales et nationales de formation à la protection, et des séances supplémentaires de « formation des formateurs » ont eu lieu au Mali, en Mauritanie et au Tchad. Avec l'appui de l'ONUDC et du HCDH, le secrétariat permanent du G5 Sahel et la Force conjointe ont organisé un atelier sur l'intégration des femmes dans les forces de défense et de sécurité des pays du G5 Sahel et élaboré un plan d'action visant à faire en sorte que les mesures nécessaires soient prises pour renforcer la présence des femmes dans les forces nationales.

28. Le HCDH a envoyé du personnel au Mali et en Mauritanie afin d'aider les soldats de la Force conjointe à mettre en application le cadre réglementaire. Des officiers sont en cours de déploiement au Niger et au Tchad.

29. La MINUSMA a continué de surveiller la situation des droits de la personne dans le contexte des opérations de la Force conjointe au Mali. À l'issue d'une mission d'enquête spéciale sur les droits de la personne effectuée dans la région de Mopti du 6 au 13 août, elle a recueilli des informations au sujet d'une violation qu'aurait commise la Force à Boulikessi, village du cercle de Douentza, dans la région de Mopti. D'après les conclusions préliminaires, des membres des Forces armées

maliennes, placés sous l'autorité de la Force conjointe, se seraient rendus coupables, le 30 juillet, de violations graves des droits de la personne, notamment l'exécution extrajudiciaire de deux hommes à Boulikessi. Ces infractions auraient été commises en représailles à l'attentat à l'engin explosif improvisé perpétré plus tôt dans la journée contre la Force conjointe, faisant un mort et quatre blessés parmi ses soldats. Il s'agit de la troisième affaire de cette nature impliquant des membres de la Force conjointe dans la région de Boulikessi. Les autres violations avaient été commises le 19 mai et le 28 octobre 2018. Les enquêtes criminelles sur ces affaires se poursuivent.

D. Fonds d'affectation spéciale pour la Force conjointe

30. Le fonds d'affectation spéciale pour la Force conjointe est désormais opérationnel, et l'ensemble du personnel chargé de son administration est déployé à Nouakchott. Le fonds a reçu au total 16,5 millions de dollars de contributions, acquittées notamment par les Émirats arabes unis, le Rwanda, la Turquie, la CEDEAO et l'Union monétaire ouest-africaine. La première commande financée au moyen du fonds a été passée en août et portait sur 84 véhicules de transport destinés à la Force conjointe, lesquels devraient être livrés d'ici 2020.

IV. Appui international à la Force conjointe

A. Soutien fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

31. À la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2480 \(2019\)](#) le 30 juin, la MINUSMA a mis en place des dispositifs permettant de fournir des articles consommables essentiels à tous les contingents de la Force conjointe, à condition que celle-ci ou les autres partenaires se chargent de garantir leur acheminement dans les zones d'opérations situées à l'extérieur du territoire malien. Le 3 octobre, elle a reçu, pour la période allant d'octobre à décembre, une demande de carburant et de rations de la part des sept bataillons de la Force présents dans les trois secteurs de déploiement, situés notamment au Burkina Faso, en Mauritanie, au Niger et au Tchad. La Force conjointe a demandé 34 800 rations de combat et 428 600 litres de carburant et de lubrifiants, pour un montant approximatif de 1,28 million de dollars. Le 19 octobre, la MINUSMA a informé la Force qu'il fallait d'abord réaliser une évaluation des risques, conformément à la politique de diligence voulue, au regard des droits de l'homme, concernant l'appui de l'ONU à des forces de sécurité ne relevant pas de son autorité et qu'elle s'attendait à pouvoir lui fournir son aide avant la fin octobre 2019. Au 1^{er} octobre, la MINUSMA avait dépensé 528 087 dollars (8,5 %) des 6,2 millions de dollars reçus de l'Union européenne au titre de l'aide à la Force conjointe, conformément à l'accord technique. Une fois que les demandes du 3 octobre auront été examinées, cette proportion devrait croître à mesure que s'intensifieront les opérations que la Force conjointe prévoit de mener en 2019 et 2020.

32. Des discussions sont en cours pour assurer la conformité de l'accord technique aux dispositions pertinentes de la résolution [2480 \(2019\)](#). En outre, il a été établi un aide-mémoire dans lequel sont détaillées les modalités, les différentes phases et les limites de l'appui que la MINUSMA est chargée d'assurer aux unités placées sous le commandement de la Force conjointe.

B. Appui multilatéral et bilatéral

33. Selon le centre de coordination de l'Union européenne, sur le montant total des versements annoncés par les donateurs et les partenaires au titre de l'appui à la Force conjointe, qui s'élève à plus de 430 millions d'euros, 56 millions d'euros ont, à ce jour, permis de financer des livraisons de matériel, notamment des équipements de protection individuelle, des véhicules et d'autres moyens d'action contre les engins explosifs improvisés.

34. Dans le cadre de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'Union européenne continue d'appuyer le déploiement opérationnel de la Force conjointe par un financement de 100 millions d'euros. Il est prévu de financer à hauteur de 75 millions d'euros la fourniture de matériel, de services et d'infrastructures à la Force par l'intermédiaire de l'agence Expertise France. À cet égard, l'Union européenne devrait livrer des véhicules blindés à la Force avant la fin de l'année. L'aide fournie prend également d'autres formes, telles que l'appui de la MINUSMA (10 millions d'euros), la mise en œuvre du cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de la personne (10 millions d'euros) et l'appui à la structure de gouvernance du G5 Sahel apporté par l'Agence allemande de coopération internationale (5 millions d'euros).

35. Le 9 juillet, les ministres des affaires étrangères du G5 Sahel et de l'Union européenne ont tenu au Burkina Faso leur cinquième réunion, au cours de laquelle l'Union européenne a annoncé qu'elle s'engageait à verser 120 millions d'euros supplémentaires à la Force conjointe et à financer la création de la composante Police de la Force à hauteur de 18 millions d'euros.

36. Les États-Unis d'Amérique ont fourni du matériel et dispensé des formations aux troupes opérant dans le cadre de la Force conjointe, parmi lesquelles les Forces armées nationales tchadiennes (15 millions de dollars) et les soldats mauritaniens (15 millions de dollars) et nigériens (21 millions de dollars). D'autres donateurs bilatéraux ont continué d'aider les différents États membres du G5 Sahel.

V. Observations

37. Je reste profondément préoccupé par l'escalade de la violence qui, du Sahel, s'est étendue aux États côtiers d'Afrique de l'Ouest bordant le golfe de Guinée. Les groupes terroristes ont consolidé leur ancrage dans la région du Sahel, faisant basculer de vastes pans de territoire dans l'instabilité et attisant les violences ethniques, notamment au Burkina Faso et au Mali. Cette situation difficile, qui trouve son origine dans la pauvreté, la marginalisation, l'impunité et l'affaiblissement de la présence de l'État, est aggravée par les changements climatiques et la pénurie de ressources naturelles. Les civils sont les premières victimes de la multiplication des attentats meurtriers et de l'éruption de violence. Les chiffres sont choquants : rien que depuis janvier, plus de 1 500 civils ont été tués au Mali et au Burkina Faso. En outre, plus d'un million de personnes – deux fois plus que l'an dernier – ont été déplacées à l'intérieur des frontières des cinq pays considérés.

38. La responsabilité de la lutte contre le terrorisme ne peut être confiée aux seuls pays du G5 Sahel, de la région, ni même du continent. Le terrorisme est un problème mondial et c'est à la communauté internationale dans son ensemble qu'il incombe d'œuvrer à la lutte collective contre la violence extrémiste dans le Sahel et de répondre à d'autres défis transfrontaliers comme la traite des êtres humains, le trafic de marchandises illégales, d'armes et de drogues, ou encore les migrations et les déplacements de population.

39. Je trouve particulièrement encourageant que les dirigeants de la CEDEAO se soient engagés, lors de leur sommet extraordinaire du 14 septembre au Burkina Faso, à redoubler d'efforts pour lutter contre la montée de l'insécurité et le terrorisme. Le sommet ainsi que le processus à plusieurs niveaux qui l'a précédé ont mobilisé toutes les parties prenantes – y compris les acteurs civils – devant participer à une réponse efficace et durable à la montée de l'extrémisme violent. En annonçant le versement d'un milliard de dollars de contributions au cours des cinq prochaines années, les participants ont montré leur volonté de prendre les choses en main et de relever les défis auxquels leurs pays faisaient face. Je me félicite par ailleurs du nouveau Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel annoncé en août, en marge du sommet du Groupe des Sept qui s'est tenu à Biarritz (France), par la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, et le Président de la République française, Emmanuel Macron. Cette nouvelle initiative pourra renforcer encore le Programme d'investissement prioritaire du G5 Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et aider à faire en sorte que les opérations de sécurité et les programmes de développement soient planifiés et programmés de manière intégrée.

40. Je salue le rôle de chef de file joué par l'Union européenne dans la gestion du centre de coordination et félicite toutes les parties prenantes engagées pour leur volonté de collaboration. J'exprime, d'autre part, ma gratitude à tous les donateurs qui ont généreusement contribué au fonds d'affectation spéciale pour la Force conjointe, ainsi qu'à mon représentant spécial pour le Mali, Mahamat Saleh Annadif, et aux collègues de la MINUSMA pour leur soutien indéfectible à la Force conjointe.

41. Dans ces conditions, il importera de renforcer les mécanismes de sécurité conjoints existants, tels que la Force conjointe et la Force multinationale mixte de la Commission du bassin du lac Tchad. La Force conjointe continue de tenir une place importante parmi les dispositifs établis aux niveaux national, régional et international pour assurer la sécurité dans le Sahel. Je salue les mesures prises, dans le cadre notamment du nouveau partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, afin de poursuivre la mise en place opérationnelle de la composante Police, qui constituera un élément essentiel de la Force. Je tiens en outre à féliciter la Force conjointe d'avoir rendu opérationnel son propre fonds d'affectation spéciale, ce qui constitue une étape importante vers son autonomie effective.

42. Je prends note avec satisfaction des progrès accomplis par la Force conjointe dans la mise en application du cadre de contrôle du respect des droits de la personne et du droit international humanitaire, qui contribuera à renforcer la sécurité des civils et à réduire le risque que des membres de la Force conjointe commettent des violations. Il est indispensable de se plier au cadre réglementaire si l'on veut gagner le cœur et l'esprit des populations touchées par les opérations. Si des unités de la Force commune sont accusées de violations, il importe de mener en temps voulu une enquête, qui ne fera que renforcer la crédibilité de la Force. Dans ce contexte, j'engage les autorités burkinabé à enquêter sur les graves allégations d'exécutions extrajudiciaires et demande de nouveau aux autorités maliennes de mener à bonne fin les enquêtes sur les affaires impliquant leur contingent. L'ONU demeure résolue à aider les autorités nationales à élaborer et mettre à exécution des mesures de coopération judiciaire et des programmes de formation aux fins des enquêtes et des poursuites dans les affaires liées au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée.

43. Pour jouer pleinement son rôle et obtenir des résultats plus tangibles, la Force conjointe aura besoin d'un soutien accru. La décision du Conseil de sécurité de lever les restrictions géographiques à la fourniture, par la MINUSMA à la Force, d'articles consommables essentiels a constitué un pas important dans la bonne direction. J'exhorte les partenaires à verser d'urgence à la Force les contributions qu'ils ont

annoncées. D'après moi, il est encourageant que la Force conjointe ait adressé une demande globale pour l'ensemble de ses bataillons, car elle a ainsi montré qu'elle était prête à intensifier ses opérations dans un avenir proche. Si la MINUSMA met tout en œuvre pour répondre rapidement et favorablement à toutes les demandes d'aide, conformément à la politique de diligence voulue au regard des droits de l'homme, ces efforts ne suffiront pas, et je réitère mon appel en faveur d'un financement prévisible et durable de la Force.

44. Je condamne avec la plus grande fermeté l'attentat perpétré contre le contingent malien mobilisé dans le centre du Mali sous le commandement de la Force conjointe, au cours duquel au moins 25 soldats des Forces armées maliennes ont été tués. Je rends hommage au dévouement et au courage de tout le personnel de sécurité présent au Sahel dans le cadre de la Force conjointe, ainsi qu'aux membres des forces nationales et internationales qui poursuivent leur mission au prix de grands dangers et sacrifices.

45. Si la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme au moyen de mesures de sécurité est décisive, elle doit néanmoins être assortie de programmes de développement et d'activités de renforcement des capacités civiles. Il faut ouvrir aux populations, en particulier aux jeunes, un horizon qui ne se borne pas à la satisfaction de leurs besoins quotidiens, l'objectif étant de garantir le développement, de promouvoir l'égalité des genres et d'assurer un accès aux perspectives économiques et aux services sociaux. Il est aujourd'hui grand temps de se mobiliser pour aider les pays et les populations du Sahel. C'est pourquoi j'engage tous les partenaires à s'acquitter sans tarder des contributions qu'ils ont annoncées et d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le moyen le plus efficace de s'attaquer aux causes profondes des conflits, de l'extrémisme violent et du terrorisme est d'investir dans le développement durable et inclusif.